

# Examen au 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Dan Aïkido

Tableau récapitulatif des conditions de présentation  
pour les candidat(e)s du Type 1 : licencié(e)s de la FFAB ou de la FFAAA.

Edition : 19 septembre 2017

Pour accéder au grade de	3 <sup>e</sup> dan	4 <sup>e</sup> dan
Grade précédent	2 <sup>o</sup> dan	3 <sup>o</sup> dan
Âge minimum révolu	21 ans	25 ans
Temps minimum entre chaque grade pour être admis à se présenter	3 ans de session à session	4 ans de session à session

*En cas d'échec à un examen, il n'est pas possible de se représenter à la session suivante, sauf lorsqu'il n'y a qu'une session par an.*

## Sont à adresser au siège fédéral trois mois avant la date de l'examen, les documents suivants, le cachet de la poste faisant foi :

- La feuille de candidature dûment renseignée** et signée, comportant la signature du professeur du club dans lequel le/la candidat(e) est licencié(e) et celle du/de la Président(e) de Ligue. Si le/la candidat(e) est l'enseignant(e) de son club, la feuille doit être signée par un cadre technique de grade supérieur.
- Une copie du passeport sportif FFAAA en règle.** Ce document est désormais le seul officiel, avec le diplôme, attestant l'homologation d'un grade. Il convient d'envoyer les pages comprenant :
  - La page de garde avec vos **informations personnelles**,
  - Le nombre de **timbres de licence** fédérale correspondant au grade postulé, dont celui de la saison en cours,
  - Les **justificatifs de participation** à au moins **trois stages** organisés par les instances fédérales (nationales, régionales ou départementales de l'une ou l'autre des fédérations constitutives de l'U.F.A.) dans les douze mois précédant la date limite de l'inscription,  
*Les stages validants organisés par les départements doivent figurer au calendrier officiel de la Ligue dont ils dépendent. Sur les trois stages exigés, un seul stage départemental pourra être retenu.*  
*Attention: les stages privés ne sont pas validants.*
- Un certificat médical** attestant de l'**absence de contre-indication** à la pratique de l'Aïkido **en compétition** datant de moins d'un an,
- Un chèque** à l'ordre de la FFAAA, en règlement des frais d'inscription à l'examen 3<sup>o</sup> ou 4<sup>o</sup> dan. Pour cette saison les frais sont fixés à **60 euros**.

**Nous adresser tous les documents en une seule fois.**

**Les envois incomplets ou hors délai seront retournés à l'expéditeur.**